



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-01

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : le 11 mars 2025

**PRÉSENTS** : ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

**ABSENTE EXCUSÉE** : BERTHELOT Béatrice a donné procuration à ARSÉGUEL Patrice

**ABSENTES** : CLARET Laurie, MERLE Laure

**Secrétaire de séance** : COUJOU DELABIE Marie-Ange

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal 2024 au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, les décisions modificatives et les différentes pièces se rattachant à l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir entendu et approuvé que le compte de gestion 2024 laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 128 892.26 euros
- un excédent d'investissement de 476 106.60 euros
  - soit un résultat de l'exercice de 604 998.86 euros
- un résultat de clôture de 836 515.34 euros en investissement
- un résultat de clôture 397 291.06 euros en fonctionnement
  - soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 1 233 806.40 euros

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024

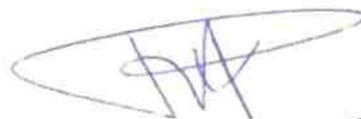
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.**

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à Odars, le 19 mars 2025  
**Patrice Arséguel, Maire**



**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procuration : 1**

**Votants : 11**

- **Pour : 11**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



MAIRIE DE ODARS

16 allée des Pyrénées

31450 ODARS

Téléphone 05.62.71.71.40

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-02

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

**DATE DE CONVOCAATION** : le 11 mars 2025

**PRÉSENTS** : ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

**ABSENTE EXCUSÉE** : BERTHELOT Béatrice a donné procuration à ARSÉGUEL Patrice

**ABSENTES** : CLARET Laurie, MERLE Laure

**Secrétaire de séance** : COUJOU DELABIE Marie-Ange

### APPROBATION DU COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2024

**Monsieur le Maire confie la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques BRETHOUS, et quitte la salle.**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui laisse apparaître au 31 décembre 2024:

**En section de fonctionnement :**

- un excédent de clôture de 128 892.26 €

**En section d'investissement :**

- un excédent de clôture de 476 106.60 €
- des Restes à Réaliser sur dépenses d'investissement 1 066 947.86 €

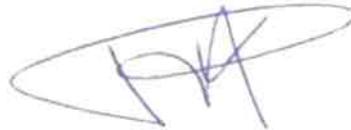
Monsieur Jacques BRETHOUS précise que son exécution n'appelle aucune observation et demande au Conseil Municipal :

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2024,
- de reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser,
- d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024, **hors de la présence de Monsieur le Maire.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à Odars, le 19 mars 2025  
**Patrice Arséguel,**  
**Maire**



**Nombre de membres en exercice : 13**  
**Présents : 10**  
**Procuration : 1**  
**Votants : 9**  
- **Pour : 9**  
- **Contre : 0**  
- **Abstention : 0**

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-03

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : le 11 mars 2025

**PRÉSENTS** : ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

**ABSENTE EXCUSÉE** : BERTHELOT Béatrice a donné procuration à ARSÉGUEL Patrice

**ABSENTES** : CLARET Laurie, MERLE Laure

**Secrétaire de séance** : COUJOU DELABIE Marie-Ange

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Après l'adoption par le Conseil Municipal du compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Monsieur le Maire indique que ce compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 397 291.06 euros (et qu'il convient de délibérer sur l'utilisation de cet excédent 2024.

L'affectation globale est de 397 291.06 €.

Il propose d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant  
- au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de 230 432.52 €
- Le surplus d'un montant de 166 858.54 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté  
- sur la ligne budgétaire 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté »

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

- de porter en réserve à l'article 1068 de la section d'investissement du budget 2025, la somme de 230 432.52 €
- de conserver le solde de 166 858.54 € en excédent de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à Odars, le 19 mars 2025  
Le Maire, **Patrice Arséguel**



**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procuration : 1**

**Votants : 11**

- **Pour : 11**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 031-213104029-20250319-D2025\_03\_03-DE

31402

COMMUNE D ODARS

Code INSEE

Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ARSÉGUEL Patrice, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 397 291.06 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Contre 0 Pour 10

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
<b>A Résultat de l'exercice</b>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		128 892.26 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		268 398.80 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		397 291.06 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		836 515.34 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		-1 066 947.86 €
<b>Besoin de financement F</b>		<b>=D+E -230 432.52 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>		<b>=G+H 397 291.06 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		230 432.52 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		166 858.54 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur ARSÉGUEL Patrice, Maire, compte tenu de la transmission, le 19/03/2025 et de la publication le 20/03/2025.

A Odars, le 19/03/2025.



Mairie de Odars



## MAIRIE DE ODARS

16 Allée des Pyrénées  
31450 ODARS  
Téléphone 05.62.71.71.40

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-04

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUÉL, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : le 11 mars 2025

**PRÉSENTS** : ARSÉGUÉL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

**ABSENTE EXCUSÉE** : BERTHELOT Béatrice a donné procuration à ARSÉGUÉL Patrice

**ABSENTES** : CLARET Laurie, MERLE Laure

**Secrétaire de séance** : COUJOU DELABIE Marie-Ange

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025/2029

Vu l'arrivée à échéance de la CTG actuelle au 31 décembre 2024,

Vu la nécessité de renouveler la Convention Territoriale Globale pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération du conseil de communauté du Sicoval en date du 09/12/2024 relative au renouvellement de la CTG (2025/2029),

Il est demandé aux communes d'émettre un avis sur le renouvellement de la CTG (2025/2029).

Vu les motifs exposés ci-après par Monsieur ARSÉGUÉL Patrice, Maire :

En mars 2020, la communauté d'agglomération du Sicoval, ses 36 communes et la Caf de la Haute-Garonne signaient pour 5 ans la convention territoriale globale (CTG).

Pour rappel, la CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions répondant aux besoins éducatifs et sociaux des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale auquel peuvent être associés d'autres partenaires institutionnels et associatifs.

Elle s'appuie sur le Projet social de territoire (PST) qui s'inscrit dans une dynamique participative et qui définit les orientations de développement adaptées aux réalités du territoire.

Elle vise la coopération entre les acteurs pour une politique sociale et familiale globale dans le respect des domaines d'intervention de chacun. Ce document cadre permet d'acter l'engagement des parties prenantes dans la réponse aux besoins des habitants.

L'élaboration de la CTG du Sicoval en 2019 a été appréhendée dans la continuité des contrats enfance jeunesse, et son positionnement s'est centré sur les thématiques des services aux familles relevant du financement de la CAF. L'enjeu transversal du numérique y a été ajouté permettant de travailler avec un réseau d'acteurs élargi.

En 2020, 3 axes stratégiques ont été retenus et traduits en 31 fiches actions portées par la DPEDUC et la DPPE de l'Agglomération :

1. Le partenariat pour partager, relier et fédérer les acteurs des politiques éducatives
2. La cohésion sociale pour soutenir le vivre ensemble, l'appartenance au territoire et l'entraide auprès des plus fragiles
3. Les usages du numérique pour donner du sens, soutenir le lien social et préparer l'avenir

**Arrivant à échéance au 31 décembre 2024, la CTG doit être renouvelée pour les 5 prochaines années (2025-2029).**

Les élus communautaires en charge des politiques sociales ont initié dès 2023, avec l'appui de la DGA Action et cohésion sociale et de l'ensemble de ses directions, un travail autour d'un projet social de territoire renouvelé. Il a été l'occasion de réaffirmer les valeurs politiques fortes qui sous-tendent ce projet :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge
- Rendre accessibles nos services sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Favoriser la mixité sociale, le vivre ensemble, la tolérance, l'ouverture sur le monde, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre toutes formes de violences

Cette démarche a été progressivement enrichie avec l'ensemble des acteurs parties prenantes :

- Au près des habitants, avec la réalisation d'une grande enquête portant sur les niveaux de connaissance et de satisfaction des services et sur les besoins sociaux de la population.
- Avec tous les acteurs du territoire, au travers de l'animation de rencontres territoriales sur 4 bassins de vie pour un croisement des regards et des représentations sur les grands enjeux du territoire. Elles ont permis de rassembler 112 participants - politiques, techniques et partenariaux - au sein d'ateliers d'échange. Un portrait de territoire a été réalisé en soutien de ces concertations pour ancrer au mieux le projet dans la réalité socio démographique du territoire et de ses grandes évolutions.

La journée partenariale du 18 juin autour du Projet social de territoire a aussi permis de partager les conclusions du diagnostic social, de se projeter collectivement sur les transformations attendues du territoire et de commencer à travailler en transversalité sur des pistes d'actions pour répondre aux enjeux saillants. Il a été un moment fort de la démarche participative et transversale du renouvellement du projet social de territoire.

**Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un projet partagé sur le territoire qui fixe les ambitions pour la qualité de vie des habitants.**



Le choix a été fait, dans le cadre de ce renouvellement, d'élargir le périmètre de la CTG en termes de :

- Politiques publiques, c'est-à-dire qu'elles dépassent les seules thématiques éducatives pour inclure toutes les politiques sociales et, au-delà, faire les liens utiles avec les politiques de développement territorial de l'agglomération (habitat, environnement, mobilité), de façon à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins sociaux des habitants
- Partenaires associés avec un élargissement des signataires, en particulier avec l'engagement du Conseil départemental de la Haute-Garonne, et peut être à l'avenir d'autres partenaires.

Ce positionnement doit se traduire à la fois dans le choix d'orientations stratégiques transverses pour des politiques sociales plus intégrées, et dans l'opérationnalité du plan d'actions avec la contribution de l'ensemble des signataires au-delà des services de l'Agglomération.

**La CTG devient ainsi le cadre transversal de la stratégie sociale territoriale et un véritable levier de coopérations pour la mise en œuvre du projet au bénéfice des habitants.**

Aujourd'hui, les conclusions du diagnostic social de territoire amènent à proposer une structuration de la CTG 2025-2029 en **4 axes stratégiques et 11 orientations**, se déclinant de la manière suivante (axes et orientations validés en conseil de communauté du SICOVAL par délibération en date du 09/12/2024 relative au renouvellement de la CTG (2025/2029) :

•Axe 1 : Faciliter le parcours usager

- 1.1 Assurer l'accessibilité de l'information et des services
- 1.2 Mettre en réseau les acteurs pour une réponse cohérente et coordonnée aux usagers
- 1.3 Lutter contre le non-recours aux droits

•Axe 2 : Agir pour la solidarité à travers l'offre et la qualité des services

- 2.1 Adapter l'offre de services aux besoins des publics ciblés
- 2.2 Renforcer les coopérations dans l'observation et l'anticipation des besoins des habitants
- 2.3 Renforcer l'attractivité des métiers et accompagner leurs évolutions

•Axe 3 : Favoriser le vivre ensemble et la participation des habitants

- 3.1 Créer les conditions d'une vie locale dynamique et créatrice de lien social
- 3.2 Encourager l'engagement des habitants

•Axe 4 : Accompagner une transition écologique solidaire

- 4.1 Lutter contre la précarité énergétique de l'habitat
- 4.2 Favoriser l'appui à la mobilité sur le territoire pour tous les publics, par le maillage et la diversification des transports
- 4.3 Améliorer la qualité alimentaire des restaurations collectives en lien avec le Projet alimentaire du territoire

Au regard de la délibération du conseil de communauté du SICOVAL concernant le renouvellement de la Convention Territoriale Globale définissant **4 axes stratégiques et 11 orientations**,

Compte tenu de fait que les communes sont signataires à part entière de la Convention Territoriale Globale,



**Le conseil municipal de la commune d'ODARS décide à l'unanimité :**

- De valider l'architecture de la CTG 2025-2029 (axes & orientations)
- D'autoriser Monsieur le MAIRE à signer les actes afférents à ce dossier

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à Odars, le 19 mars 2025

Le Maire, **Patrice Arséguel**



**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procuration : 1**

**Votants : 11**

- **Pour : 11**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**



MAIRIE DE ODARS

16 allée des Pyrénées

31450 ODARS

Téléphone 05.62.71.71.40

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-05

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : le 11 mars 2025

**PRÉSENTS** : ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

**ABSENTE EXCUSÉE** : BERTHELOT Béatrice a donné procuration à ARSÉGUEL Patrice

**ABSENTES** : CLARET Laurie, MERLE Laure

**Secrétaire de séance** : COUJOU DELABIE Marie-Ange

### CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE : CONTRÔLE, ENTRETIEN ET RÉPARATION DES AIRES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le MAIRE rappelle au Conseil Municipal que la commune ne disposant pas de moyens propres pour assurer l'entretien de ses aires de jeux, elle avait délibéré le 16 septembre 2020 (D2020-06-11) et signer une convention pour le contrôle, entretien et réparation des aires des jeux avec le SICOVAL.

Maintenant, Il est nécessaire d'étendre cette convention pour les équipements sportifs de la commune.

Les prestations proposées sont les suivantes :

## 1/ PRESTATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE CONTRÔLE ENTRETIEN ET RÉPARATION DES AIRES DE JEUX

Type de prestation	Sous nature	Description / objectif	Fréquence	Tarif	Choix
<b>AIRES DE JEUX</b>					
Contrôles	Contrôle opérationnel	Inspection approfondie par un agent qualifié ayant les compétences techniques pour entretenir les aires de jeux au cours de laquelle sont vérifiées la fonctionnalité et la stabilité des jeux. Cette prestation comprend un resserrage et un marquage des jeux si cela s'avère nécessaire au moment du contrôle.	Mensuel	0,20€ / jeu	<input type="checkbox"/>
	Contrôle annuel	Inspection effectuée par un expert, en conformité avec les instructions du fabricant. L'utilisation de gabarits est nécessaire pour ce type de contrôle et permet de s'assurer que les équipements sont conformes à la réglementation et à la norme.	Annuel	Prestataire : sur devis	<input type="checkbox"/>
	Test HLC	Contrôle permettant de mesurer la capacité amortissante d'un sol synthétique. Ce contrôle ne concerne pas les sols fluents.	Annuel	Prestataire : sur devis	<input type="checkbox"/>
Nettoyage et entretien des sols	Nettoyage des jeux au nettoyeur haute pression	Nettoyage des jeux. Le coût de la prestation sera déterminé en fonction de la hauteur de chute limite du jeu (HCL).	1 à 2 fois par an suivant le besoin	Sur devis	<input type="checkbox"/>
	Nettoyage des sols amortissants coulés au nettoyeur haute pression	Nettoyage d'un sol synthétique dans le but de garder sa valeur amortissante.	1 à 2 fois par an suivant le besoin	Sur devis	<input type="checkbox"/>
	Entretien et rechargement des sols fluents	Décompactage des sols fluents et rechargement de matière si nécessaire (coqueaux, graviers, sable).	1 fois par an suivant le besoin	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Maintenance	Remise en état des parties bois d'un jeu constituant un danger	La remise en état des parties bois d'un jeu sera faite suivant son état et son niveau de dangerosité. La prestation sera assurée après validation d'un devis transmis par le titulaire à la commune propriétaire de l'équipement.	Au besoin	Sur devis	<input type="checkbox"/>
	Changement de pièces	Changement de pièces de jeu suivant l'usure, la dégradation ou la casse de celui-ci.	Au besoin	Sur devis	<input type="checkbox"/>

## 2/ PRESTATIONS POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>					
Buts Sportifs (foot, rugby, hand, basket)	Contrôle opérationnel	Inspection approfondie par un agent qualifié, ayant les compétences techniques pour entretenir les buts sportifs, au cours de laquelle sont vérifiées la fonctionnalité et la stabilité des buts. Cette prestation comprend un resserrage si cela s'avère nécessaire au moment du contrôle.	Trimestriel	0,20€ / équipement	<input type="checkbox"/>
	Contrôle principal avec test de chargé	Inspection effectuée par un expert, en conformité avec la norme. L'utilisation d'une machine d'essai de traction est nécessaire pour ce type de contrôle et permet de s'assurer que les équipements sont conformes à la réglementation et à la norme.	Bien annuel	Prestataire : sur devis	<input type="checkbox"/>
	Contrôles en charpente pour les buts de basket relevable	Inspection effectuée par un expert, en conformité avec la norme. L'utilisation d'un échafaudage ou d'une nacelle est nécessaire pour ce type de contrôle et permet de s'assurer que les équipements sont conformes à la réglementation et à la norme.	6 ans	Sur devis	<input type="checkbox"/>
	Maintenance et réparation	Changement de pièces du but suivant l'usure, la dégradation ou la casse de celui-ci. Remise en peinture si nécessaire.	Au besoin	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Equipements extérieurs de fitness	Contrôle opérationnel	Inspection approfondie par un agent qualifié ayant les compétences techniques pour entretenir les équipements de fitness extérieur au cours de laquelle sont vérifiées la fonctionnalité et la stabilité de ceux-ci. Cette prestation comprend un resserrage et un marquage des agrès si cela s'avère nécessaire au moment du contrôle.	Trimestriel	0,20€ / équipement	<input type="checkbox"/>
	Contrôle principal	Inspection effectuée par un expert, en conformité avec la norme. L'utilisation de gabarits est nécessaire pour ce type de contrôle et permet de s'assurer que les équipements sont conformes à la réglementation et à la norme.	Annuel	Prestataire : sur devis	<input type="checkbox"/>
	Nettoyage	Nettoyage des agrès au nettoyeur haute pression	Au besoin	Sur devis	<input type="checkbox"/>
	Maintenance et réparation	Changement de pièces des agrès suivant l'usure, la dégradation ou la casse de celui-ci. Remise en peinture si nécessaire.	Au besoin	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Terrain multisports (City Stade)	Contrôle opérationnel	Inspection approfondie par un agent qualifié ayant les compétences techniques pour entretenir les terrains multisports au cours de laquelle sont vérifiées la fonctionnalité et la stabilité de ceux-ci. Cette prestation comprend un resserrage si cela s'avère nécessaire au moment du contrôle.	Trimestriel	0,20€ / équipement	<input type="checkbox"/>

	Contrôle principal	Inspection effectuée par un expert, en conformité avec la norme. L'utilisation d'une machine à essai de traction est <b>nécessaire</b> pour le contrôle et permet de s'assurer que les <b>équipements</b> sont conformes à la <b>réglementation</b> et à la norme.			
	Nettoyage	Nettoyage des terrains sportifs au nettoyeur haute pression	Au besoin	Sur devis	—
	Maintenance et réparation	Changement de pièces des city skate suivant l'usage, la dégradation ou le casse de celui-ci. Remise en peinture si nécessaire	Au besoin	Sur devis	—
Skate-Park	Contrôle opérationnel	Inspection approfondie par un agent qualifié ayant les <b>compétences</b> techniques pour entretenir les Skate-Park au cours de laquelle sont vérifiées la fonctionnalité et la stabilité de ceux-ci. Cette prestation comprend un resserrage si cela s'avère nécessaire au moment du contrôle.	Téléscope	8,20 ? équipement	—
	Contrôle principal	Inspection effectuée par un expert, en conformité avec la norme. L'utilisation de gabarits est nécessaire pour ce type de contrôle et permet de s'assurer que les équipements sont conformes à la réglementation et à la norme.	Annuel	Prestataire : sur devis	--
	Nettoyage	Nettoyage des skate-parks au nettoyeur haute pression	Au besoin	Sur devis	—
	Maintenance et réparation	Changement de pièces des skate-parks suivant l'usage, la dégradation ou le casse de celui-ci. Remise en peinture si nécessaire	Au besoin	Sur devis	—

Monsieur le Maire propose

- d'adhérer au service de de contrôle, entretien et réparation :
  - des aires de jeux
  - des équipements sportifs

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service de de contrôle, entretien et réparation :
  - des aires de jeux
  - des équipements sportifs
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à Odars, le 19 mars 2025

Patrice Arséguet, Maire



Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 1

Votants : 11

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0